



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien de l'État aux entreprises ardennaises de l'industrie traditionnelle
Question orale n° 522

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, sur la situation inquiétante de l'industrie traditionnelle, en particulier dans le Nord Ardennes. La concurrence de la Chine, le coût de l'énergie et l'interdiction du moteur thermique prévue pour 2035 menacent directement les filières forge, estampage et fonderie, ainsi que les entreprises d'usinage. Les abandons de commandes des clients historiques des PME ardennaises entraînent des fermetures d'usines, des licenciements ou du chômage partiel alors que le territoire connaît un taux de chômage qui avoisine les 20 %. Il souhaite par conséquent connaître les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour soutenir les entreprises ardennaises de l'industrie traditionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 522

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)